

Appreciations du jury

Par **Fanfan**, le **27/04/2020** à **23:08**

Bonsoir ! Je suis en L1 à la fac de droit de Nancy. Je vous explique le contexte avec ce qui se passe en ce moment (Covid-19). J'ai passé mes examens du S1 et j'ai obtenu une moyenne de 9,471 (avec 11/20 en Intro au droit ; 6 en droit civil ; 7 en droit constitutionnel ; 9,5 en histoire ; 9,5 en économie ; 16 en allemand ; 14,5 en NumOC). Pour le second semestre, neutralisation des matières, c'est à dire que seules nos notes de colle ont compté, et si ces dernières sont inférieures à 10, les professeurs ont remonté les notes pour atteindre la moyenne de 10/20. Si les notes sont supérieures à 10/20, elles sont gardées. Pour mon cas, j'ai eu 9 en constit et 9 en civil dans mes colles. Résultat : j'ai été remontée à 10. J'ai une moyenne annuelle de 9,735, j'ai été présente à quasiment chaque cours en amphi et présente à tous les cours de TD, en participant. Pensez-vous que je puisse avoir une appréciation du jury ? Merci d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/04/2020** à **09:29**

Bonjour

[quote]

Pensez-vous que je puisse avoir une appréciation du jury ?

[/quote]

Vous voulez dire des points de jury ?

C'est impossible de répondre car chaque jury fonctionne différemment.

Contenu de la situation, les enseignants seront sans doute plus ouvert.

Mais dans votre cas, ça risque d'être compliqué car vous avez des notes très basses au premier semestre en droit civil et en droit constitutionnel.

Par **Fanfan**, le **28/04/2020** à **10:25**

D'accord merci pour votre réponse ! Par ailleurs, les notes en droit civil et constit (qui ne sont pas les matières à TD, seule l'introduction au droit est la matière obligatoire) sont mauvaises pour beaucoup, 6 étant une « bonne note » par rapport aux autres.

Par **Visiteur**, le **28/04/2020** à **10:57**

Bonjour,

Dans le cas où le jury ne vous sauverait pas, non seulement la seconde session du S1 est maintenue, mais il sera possible de "booster" votre S2 en passant les épreuves de la session extraordinaire du S2. Il sera donc largement possible d'atteindre la moyenne.

Le seul réel souci est que cette année si la moyenne artificielle du S2 ne suffit pas à rattraper le S1, on doit passer le rattrapage du S1 avant de passer réellement le S2. Donc passer des rattrapages qui n'auraient pas forcément été nécessaires. Mais bon, situation de crise...

Bon courage en tous cas.

Par **Fanfan**, le **28/04/2020** à **11:10**

Justement je travaille ma session 2 de mon S1 ! Merci en tout cas !

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/04/2020** à **12:55**

[quote]

ne sont pas les matières à TD, seule l'introduction au droit est la matière obligatoire

[/quote]

Même sans TD, le droit constitutionnel reste une matière fondamentale.

Mais comme le dit Poonex, il vous reste la seconde chance.

Et mine de rien, on constate une progression entre le S1 et le S2 car vous passez de 7 à 9.

N'hésitez pas à créer des sujets sur le forum si vous avez des questions sur les cours.